



MESURE DE PRÉVENTION DE LA PROPAGATION DU CORONAVIRUS

Le ministère des Solidarités et de la Santé actualise ses recommandations régulièrement pour protéger votre santé et vous recommander les bons gestes à adopter face au Coronavirus COVID-19.

Retrouvez toutes les informations sur le site : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Un numéro vert répond à toutes vos questions sur le coronavirus de 9h00 à 19h00, 7 jours sur 7 :

0 800 130 000

ZONES A RISQUE

Chine, Hong Kong, Macao, Singapour, Corée du Sud, Iran, régions de Lombardie et de Vénétie en Italie.

VOTRE SALARIÉ-E OU VOTRE LICENCIÉ-E RENTRE D'UNE ZONE A RISQUE

Pour les français de retour d'une zone à risque, le gouvernement demande de ne pas retourner sur son lieu de travail avant 14 jours, temps nécessaire à l'apparition de symptômes du coronavirus. Les salariés qui le peuvent doivent privilégier le télétravail.

Pour les salariés mis à l'isolement ou maintenu à domicile, la sécurité sociale a mis en place un système dérogatoire qui vous permet de bénéficier de 20 jours d'arrêt de travail avec indemnités, sans délai de carence. Pour être valide, l'arrêt de travail doit être signé par un médecin de l'Agence Régionale de Santé.

Par précaution, le club doit donc demander au licencié-e de retour d'une zone à risque de ne pas se rendre aux séances ou lieux de pratique avant 14 jours.

Pendant les 14 jours suivant le retour :

- Surveillez votre température 2 fois par jour.
- Surveillez l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...).
- Portez un masque chirurgical lorsque vous êtes avec une autre personne et lorsque vous devez sortir. La prescription par un médecin est nécessaire.
- Lavez-vous les mains régulièrement ou utilisez une solution hydro-alcoolique.
- Evitez tout contact avec des personnes fragiles (âgées, femmes enceintes, malades chroniques...).

SYMPTÔMES

Fièvre, toux, essoufflement, difficultés respiratoires.

Ce coronavirus peut se transmettre par voie respiratoire et peut survivre quelques heures voire quelques jours dans l'environnement.

Si vous présentez des signes d'infection respiratoires :

- **Contactez le SAMU : 15.**
- **Evitez tout contact avec votre entourage et conservez votre masque.**
- **Ne vous rendez pas chez votre médecin traitant ou aux urgences, pour éviter toute potentielle contamination.**



LIGUE DU CENTRE-VAL DE LOIRE DE BASKETBALL

Allée Sadi Carnot,
45770 Saran
02 38 79 00 60
centrevaldeloirebasketball.org
SIRET : 30995143200041

CONSEILS / GESTES BARRIÈRES

Face aux infections respiratoires, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- Se laver les mains régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Utiliser des mouchoirs à usage unique
- Porter un masque quand on est malade.

La Ligue du Centre-Val de Loire de Basketball recommande de ne pas se serrer la main ni de se faire la bise lors des rencontres sportives.



COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

 **Lavez-vous très régulièrement les mains**

 **Toussez ou éternuez dans votre coude**

 **Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le**

 **SI VOUS ÊTES MALADE
Portez un masque chirurgical jetable**

 Vous avez des questions sur le coronavirus ?

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

0 800 130 000
(appel gratuit)